



Talence, le 5 juin 2020

## Communiqué de presse

### Réouverture prochaine du stade nautique Henri-Deschamps

**À compter du mardi 9 Juin, le [stade nautique Henri-Deschamps](#) rouvre au public. Il s'adapte aux contraintes sanitaires imposées actuelles avec de nouvelles règles d'hygiène, d'accueil, de déplacement et de propreté.**

Exit le hammam, les transats ou encore l'espace de restauration ! Le stade nautique Henri-Deschamps rouvre ses portes à partir du mardi 9 juin pour une pratique exclusivement active de la piscine sur des créneaux d'1h30 maximum. Dans un premier temps, seuls les deux bassins intérieurs, le bassin olympique extérieur et les jeux d'eau seront ouverts au public. Avec de nouvelles règles à respecter : les bassins seront accessibles uniquement en ligne de nage pour un usage dynamique avec des sens de circulation afin d'éviter les croisements et une distanciation physique entre chaque nageur. Les zones enherbées et les plages minérales seront accessibles au public mais pas plus de deux personnes réunies autorisés. Enfin, en cas de non-respect des règles par les usagers, les maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) pourront fermer un bassin. A partir du 23 juin, la fosse à plongeon et la pataugeoire rouvriront à leur tour, sous certaines conditions de pratique également. La pratique devra être sportive et dynamique.

#### **Une pratique exclusivement dynamique de la piscine**

Contexte sanitaire actuel oblige, le stade nautique Henri-Deschamps doit se plier à certaines restrictions et mesures pour assurer sa réouverture dans des conditions de sécurité optimales : trois vagues successives d'ouverture les après-midis uniquement et sur réservation, du mardi au dimanche, avec une jauge de 100 personnes maximum/vague (300 usagers/jour). Entre chaque créneau, sols vestiaires et douches, seront désinfectés, en plus d'une désinfection en continu des cabines.

Dans le but de minimiser les contacts entre usagers, un cheminement unique et fléché est mis en place avec une signalétique adaptée (affichage, marquage au sol) et des agents sur place pour orienter le public. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition et le port du masque sera obligatoire jusqu'aux douches.

Les agents de la piscine seront dotés de matériel de protection (masques, gel, masques de plongée, visières, etc...).

La tarification est également adaptée. Elle sera validée au conseil municipal du 8 juin prochain.

Pour mettre en place toutes ces nouvelles mesures, la Ville a recruté une vingtaine de saisonniers pour cette période d'été.

---

**Contact presse** : Claudia Courtois 06 23 03 59 64 - [cla.courtois@talence.fr](mailto:cla.courtois@talence.fr)